

UniqBooking

uniq to stay

> 1

CONDITIONS DE LOCATION

La Maison de vacances n'appartient pas à UNIQBOOKING (ci-après dénommée UB) mais à un tiers ("Propriétaire"). UB est la partie qui met la maison de vacances à disposition au nom du propriétaire, les avantages et les risques étant à la charge du propriétaire. UB a conclu un accord avec le propriétaire qui lui donne le droit de louer la maison de vacances. La location de la maison de vacances pour laquelle UB agit en tant qu'intermédiaire se fait toujours sur la base des conditions énoncées ci-dessous. Les agences de voyage, les sites web et les autres intermédiaires ne peuvent pas conclure d'accords qui dérogent aux conditions de location d'UB sur le site web. Les présentes conditions de location s'appliquent uniquement à la location de la maison de vacances. Le locataire s'informe lui-même des services inclus dans les conditions de réservation d'UB ou sur le site web via "UniqBooking". Les annexes aux conditions de location ne sont valables que si elles sont écrites.

INTRODUCTION

Avant le début du séjour dans la maison de vacances, le locataire recevra un certificat de location, qui contient des instructions précises sur la manière de récupérer la clé de la maison de vacances. Le locataire doit être âgé de 21 ans ou plus le jour de la réservation de la maison de vacances. Les voyages en groupe de moins de 21 ans ne sont pas autorisés.

1. PÉRIODE DE LOCATION

Les heures d'arrivée et de départ déterminantes sont indiquées sur le site Internet "UniqBooking" ou dans les documents de location. Les documents de location contiennent des informations sur la date et le lieu de remise des clés et sur la date à laquelle le logement de vacances est prêt. En règle générale, la clé peut être récupérée plus tard que ce qui est indiqué dans les documents de location, à condition qu'un accord sur la récupération ultérieure ait été conclu au préalable et que le locataire paie les frais convenus. Le jour du départ, vous devez toujours quitter le logement de vacances avant 10 heures. La clé ne sera remise que si, conformément aux conditions de location, le montant total de la location a été payé et que le contrat de location ou le bon d'échange ainsi qu'une pièce d'identité avec photo peuvent être présentés à l'arrivée.

2. LA MAISON DE VACANCES

2.1 Taille et nature de l'utilisation de la maison et du terrain : Sauf accord contraire avec UB, la maison ne peut être louée qu'à des fins de vacances. Si UB ou le propriétaire soupçonne que des actes contraires au droit applicable, aux directives d'UB, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ont lieu, UB et le propriétaire ont le droit d'accéder à la maison de vacances et, s'ils estiment que c'est effectivement le cas, ils ont le droit de résilier le contrat et de refuser à la (aux) personne(s) concernée(s) l'accès à la maison de vacances avec effet immédiat, sans droit à un remboursement du loyer. La taille de la maison indiquée en m² est calculée en fonction des dimensions extérieures des fondations. Il est interdit de placer des tentes, des caravanes, etc. sur le terrain de la maison de vacances.

2.2 Nombre de personnes : La maison de vacances et son terrain ne peuvent être occupés (c'est-à-dire la nuitée - les invités sont les bienvenus pendant la journée) que par le nombre de personnes spécifié sur le site web et dans le contrat, y compris les enfants, quel que soit leur âge. Sont exclues les propriétés qui offrent la possibilité d'amener un enfant supplémentaire (de moins de 4 ans) sans paiement additionnel.

Si la maison ou le terrain est occupé par plus de personnes que le maximum autorisé, UB ou le propriétaire de la maison a le droit de renvoyer sans préavis les personnes qui sont en trop. Si le locataire ne se conforme pas à cette instruction dans les 12 heures, le contrat de location sera résilié et tous les participants seront obligés de quitter la maison de vacances avec effet immédiat et sans autre explication, sans aucun remboursement. UB propose principalement des maisons de vacances pour les familles et les couples. Les groupes de jeunes, c'est-à-dire un minimum de cinq personnes, principalement âgées de moins de 21 ans, doivent se faire connaître en tant que groupe de jeunes au plus tard au moment de la conclusion du contrat de location. UB ou le propriétaire de la maison est en droit de refuser un groupe et de résilier le contrat sans remboursement du loyer, si l'inscription en tant que groupe de jeunes n'a pas eu lieu au moment de la réservation.

2.3 Animaux de compagnie et allergies : Dans certains appartements de vacances, les animaux de compagnie ne sont pas autorisés. Toutefois, ni UB ni le propriétaire de la maison de vacances ne peuvent garantir qu'il n'y a jamais eu d'animaux dans la maison de vacances auparavant ou que le propriétaire de la maison de vacances élève lui-même des animaux. Ni UB ni le propriétaire n'acceptent de responsabilité pour les réactions allergiques, y compris les réactions asthmatiques, dans les maisons de vacances. Les locataires ne sont pas autorisés à garder des animaux dans les chambres à coucher.

2.4 Bruit : Les locataires peuvent également être exposés de manière inattendue au bruit dans nos maisons de vacances en raison de travaux de construction, de voisins, de la circulation et d'autres facteurs similaires. Ni UB ni le propriétaire ne peuvent être tenus responsables des nuisances sonores.

2.5 Internet : La connexion Internet / large bande est proposée de différentes manières, par exemple par câble, wifi, etc. Internet est un service supplémentaire offert par le propriétaire du logement et, en raison des problèmes éventuels dus à une couverture insuffisante dans la zone où se trouve le logement de vacances et à une quantité et une vitesse de données variables, UB et le propriétaire du logement ne peuvent être tenus responsables d'un mauvais signal, d'une antenne surchargée, de problèmes de câble ou d'autres problèmes liés à la couverture ou au coût des données. L'Internet ne peut être utilisé que par des adultes et l'utilisation de l'Internet doit être conforme aux lois en vigueur.

2.6 Fumer : Il est interdit de fumer à l'intérieur de la maison de vacances, sauf indication contraire expresse. Cela ne signifie toutefois pas qu'il n'a jamais été permis de fumer dans la maison de vacances. En cas d'infraction à cette interdiction de fumer, une amende de 400 EUR vous sera facturée.

2.7 Piscines, jacuzzis ou installations similaires : Si une piscine fait partie du logement de vacances, le locataire est tenu, pour des raisons de sécurité, de suivre toutes les instructions du propriétaire ou de l'Office de tourisme concernant l'utilisation de la piscine, du bain à remous ou d'une installation similaire. Le locataire est à tout moment responsable de l'utilisation de la piscine, du jacuzzi ou d'une installation similaire. L'utilisation excessive de la piscine, du jacuzzi ou d'une installation similaire n'est pas recommandée. Les enfants de moins de 16 ans ou les personnes n'ayant pas de certificat de natation ne sont pas autorisés à entrer dans la piscine ou à s'en approcher sans la surveillance d'un adulte.

3. PRIX ET PAIEMENTS

Tous les prix sont indiqués en EUR (euros) par logement et par semaine, sauf indication contraire. Dans certains cas, UB est obligé de collecter les taxes locales auprès du locataire avant l'arrivée dans la maison de vacances et les prix incluent généralement les taxes applicables. S'il n'est pas possible de les inclure dans le prix au moment de la réservation, l'UB est en droit de répercuter les taxes locales sur le locataire. La réservation est immédiatement contraignante, quelle que soit la manière dont elle a été effectuée. Une fois que la réservation du locataire a été enregistrée par l'UB, l'UB enverra au locataire un e-mail contenant un lien. Vous recevrez ainsi toutes les informations relatives aux paiements et aux documents de location. Le montant de la location sera facturé par l'UB en un ou deux versements (voir ci-dessous).

3.1 En cas de réservation plus de 56 jours (8 semaines) avant le début du contrat de location, les dispositions suivantes s'appliquent :

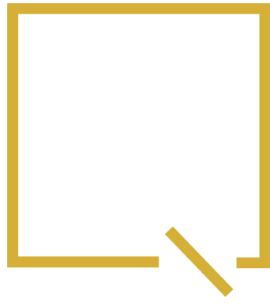
Le premier versement, 25 % du montant total de la location, est exigible immédiatement et doit être reçu par l'UB au plus tard deux jours après la réservation.

Le deuxième versement, les 75 % restants, est dû au plus tard 42 jours (6 semaines) avant le début du bail et doit être reçu par l'UB au plus tard à cette date.

3.2 En cas de réservation moins de 55 jours (7wk+6dg) avant le début du contrat de location, les dispositions suivantes s'appliquent :

Le montant total de la location est exigible immédiatement et doit être reçu par l'UB au plus tard deux jours après la réservation. Le non-respect des conditions de paiement est considéré comme une inexécution, en conséquence de quoi l'UB peut résilier le contrat conclu sans délai, mais l'UB informera si possible le locataire avant que la résiliation n'ait lieu. La résiliation du contrat de location ne libère pas le locataire de l'obligation de payer le loyer ; cette obligation est soumise aux règles de résiliation énoncées au point 6. Sauf indication contraire sur notre site web, le prix de location ne comprend pas la consommation d'eau, d'électricité, de mazout, de gaz et d'autres produits similaires, ni le chauffage (y compris tout combustible de cheminée).

4. LES AUGMENTATIONS DE PRIX, ETC.



UniqBooking

uniq to stay

> 2

En cas de hausse des prix, d'augmentation des taxes ou d'introduction de nouvelles taxes ou de modification du taux de change, l'UB a le droit d'augmenter le loyer proportionnellement.

En cas d'augmentation des prix liés aux coûts de consommation ou à d'autres coûts variables, l'UB est en droit d'augmenter le prix des coûts en question pour le compte du preneur. A la demande du locataire, l'UB en apportera la preuve. En cas de changement de monnaie dans le pays où se trouve le logement de vacances ou en cas de changement de la monnaie utilisée par l'UB pour les factures relatives au logement de vacances, l'UB s'engage à fournir une preuve de ce changement. En cas d'augmentation du prix de la location du logement de vacances par rapport à la devise indiquée sur le site web, applicable au paiement du locataire pour le logement de vacances, le loyer peut être augmenté, à tout moment après la conclusion du contrat et pour le séjour du locataire dans le logement de vacances, du même pourcentage que celui de l'augmentation de la devise applicable depuis la conclusion du contrat de location. Ces circonstances ne donnent pas au locataire le droit d'annuler la réservation.

5. Le FORFAIT D'ASSURANCE d'UniqBooking couvre : L'ASSURANCE ANNULATION - L'ASSURANCE EMPLOI - LA GARANTIE DU REMBOURSEMENT

Lorsqu'un locataire réserve une maison de vacances auprès de l'UB, il reçoit automatiquement notre Security Package, qui est inclus dans le prix. Grâce à ce paquet, l'UB s'efforce d'offrir au locataire qui loue sa maison de vacances par l'intermédiaire de l'UB la plus grande sécurité possible.

5.1.1 Garantie d'annulation : la garantie d'annulation s'applique dans les cas où le séjour du locataire dans la maison louée est rendu impossible ou considérablement entravé :

- a. par suite du décès, après la conclusion de l'accord, d'une ou de plusieurs des personnes citées ou de leur conjoint, enfant, parent, frère, sœur, grand-parent ou petit-enfant, souffre (i) d'une maladie aiguë ou (ii) d'une blessure grave nécessitant (i) une hospitalisation, (ii) un repos au lit prescrit par un médecin ou (iii) des mesures similaires prescrites par un médecin. À cette fin, on entend par maladie aiguë (i) une maladie nouvellement apparue, (ii) une suspicion fondée d'une maladie grave nouvellement apparue ou (iii) une aggravation inattendue d'une maladie existante ; ou
- b. parce que le domicile privé du locataire a subi des dommages importants à la suite d'un incendie ou d'un cambriolage peu avant le début de la période de location convenue, ou parce qu'une grève sauvage a éclaté dans l'entreprise du locataire.

5.1.2 La garantie d'annulation est assortie d'une condition :

- a. Le locataire a informé l'UB par écrit dans les 24 heures suivant le début de la maladie, et l'annulation a été communiquée à l'UB au plus tard à 12h00 le jour d'arrivée spécifié dans le contrat.
- b. L'Office reçoit la preuve de l'événement qui justifie l'annulation, c'est-à-dire un certificat médical, un certificat de décès ou un rapport de police, dans un délai de trois jours (72 heures) à compter de la notification. Les frais d'établissement du certificat médical sont à la charge du locataire.

5.1.3 Le locataire est assuré à partir de la réservation jusqu'à ce qu'il emménage dans le logement de vacances. Il n'y a pas de couverture pour la période qui suit le début du contrat de location ou pour un départ anticipé dans les circonstances susmentionnées.

5.1.4 En cas d'incident justifiant une couverture et documenté à l'UB, le montant total de la location sera remboursé moins 75 EUR.

5.1.5 Les autres frais, par exemple le transport à la suite d'une maladie ou d'un accident, ne sont pas couverts. Nous conseillons au locataire de contacter sa propre compagnie d'assurance voyage ou accident à cet effet.

5.1.6 La garantie d'annulation ne peut être invoquée en cas de force majeure et/ou d'événements ou de circonstances extraordinaires.

Les dispositions suivantes s'appliquent à la garantie de la sécurité du chômage :

5.2.1 Les conditions suivantes doivent être remplies pour que la garantie de sécurité puisse être invoquée :

- a. Que le locataire est affecté par son licenciement non imputable
- 5.2.2 La garantie de cautionnement ne s'applique que si l'UB reçoit la documentation relative à l'incident couvert, voir section 5.2.1.a, au plus tard huit jours après la survenance de l'incident et au plus tard huit jours avant le début de la période de location.
- 5.2.3 Si la garantie de sécurité s'applique, le locataire peut choisir de
 - a. Transférer l'accord à des tiers sans frais ou
 - b. Résilier le contrat de location et recevoir le remboursement intégral du montant de la location contre le paiement de frais administratifs de 75 EUR.
- 5.2.4 Si le propriétaire ne peut pas mettre le logement de vacances à disposition comme convenu pour cause d'insolvabilité, la garantie d'UB entre automatiquement en vigueur, UBC s'engageant dans ce cas à mettre un autre logement de vacances à la disposition du locataire, si possible.
- 5.2.5 Si le bien de remplacement fourni est moins cher, le locataire sera remboursé de la différence de loyer.
- 5.2.6 La garantie de sécurité ne s'applique pas en cas de force majeure et/ou d'événements ou de circonstances extraordinaires.

Les dispositions suivantes s'appliquent à la garantie de remboursement :

5.3.1 La garantie de remboursement ne s'applique qu'aux maisons de vacances équipées d'une piscine intérieure. L'argent ne sera remboursé que si la piscine présente des défauts si importants qu'il n'est pas possible d'y remédier immédiatement et que l'utilisation du logement de vacances s'en trouve considérablement affectée, par exemple parce que la piscine ne peut pas être utilisée ou que le système de chauffage du logement de vacances est hors d'usage.

5.3.2 Pour bénéficier de la garantie de remboursement, les conditions suivantes doivent être remplies :

- a. Que le locataire dépose une plainte immédiatement et pendant son séjour dans la maison de vacances,
- b. qu'UB n'a pas remédié aux dommages dans les 48 heures suivant la plainte du locataire, et
- c. Qu'il existe des circonstances qui ne sont pas imputables au locataire.

5.3.3 La garantie de remboursement s'applique à partir du jour où la plainte est reçue par l'UB et pour le reste de la période de location.

5.3.4 Si la garantie de remboursement s'applique, le locataire peut choisir de

- a. quitter le logement de vacances et recevoir un remboursement proportionnel du loyer correspondant aux jours restants du contrat de location ou
- b. La mise à disposition d'un logement de remplacement. Si le logement de remplacement mis à disposition est moins cher, le locataire se verra rembourser la différence de loyer, étant entendu que cette différence est calculée sur la partie restante de la période de location.

5.3.5 Si la garantie de remboursement s'applique, le locataire ne doit pas payer le nettoyage final lorsqu'il quitte le logement de vacances d'origine.

5.3.6 La garantie de remboursement ne s'applique pas en cas de force majeure.

6. ANNULATION/MODIFICATION

6.1 Une annulation ne peut être faite que par écrit et ne prend effet qu'à partir du jour où elle est portée à la connaissance de l'UB.

6.2 Si un contrat de location est annulé et que cette annulation n'est pas due à des circonstances couvertes par le paquet de garanties de l'UB (voir point 5), les frais suivants seront appliqués :

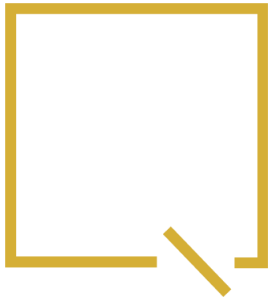
6.2.1 S'il s'agit d'une maison de vacances de 8 personnes ou plus :

- a. de la date de réservation jusqu'à 70 jours avant l'emménagement 25% du prix total de la location.
- b. à partir de 69 jours avant l'emménagement, 100% du montant total du loyer.

6.2.2. Pour les autres maisons de vacances, le montant suivant est dû :

- a. de la date de réservation jusqu'à 70 jours avant l'emménagement 10% du loyer total, mais toujours au moins 75,-= EUR
- b. de 69 à 40 jours avant l'emménagement, 25% du montant total du loyer, mais toujours avec un minimum de 75 EUR,
- c. à partir de 39 jours avant l'emménagement, 100 % du montant total du loyer.

Si l'UB ne reçoit pas d'annulation écrite, 100 % du montant total de la location est dû, même si la maison de vacances louée n'est pas utilisée.



UniqBooking

uniq to stay

> 3

6.3 Si le logement de vacances est reloué à une autre personne et au prix initial, les frais mentionnés aux points 6.2.1.b et 6.2.2.c peuvent être réduits à 25 % du montant total de la location, mais toujours avec un minimum de 75 EUR. Si le logement de vacances ne peut pas être reloué ou si le logement de vacances n'est pas reloué au prix initial, les frais mentionnés au point 6.2 s'appliquent.

6.4 L'heure décisive pour les jours mentionnés aux points 6.2 et 6.3 est l'heure de minuit qui précède.

6.5 Si un locataire peut mettre un autre locataire à sa place, pour la même période et au même prix, l'UB acceptera un changement de nom moyennant le paiement de frais d'administration d'un montant de 75 EUR - La notification à l'UBC doit être faite par écrit. Ces frais seront supprimés si l'incident est couvert par la "Garantie de sécurité" de l'UB.

6.6.1 Dans la mesure du possible, l'UB acceptera de modifier les contrats de location jusqu'au 40e jour avant l'eménagement, moyennant des frais administratifs de 75 euros.

6.6.2 Si, après une nouvelle réservation, cette réservation ajustée est annulée ultérieurement par le locataire en vertu de l'article 6, la disposition s'applique dans son intégralité à cette annulation, même si elle n'est pas plus avantageuse pour le locataire, conformément à l'article 6.2, que la situation dans laquelle le locataire aurait annulé le contrat initial au moment de la nouvelle réservation.

6.6.3 Toute nouvelle réservation par rapport à l'accord initial à partir du 40e jour avant l'occupation du logement sera considérée comme une annulation (voir les conditions ci-dessus) suivie d'une nouvelle réservation.

7. L'ÉNERGIE ET L'EAU

Le chargement des voitures n'est autorisé que si la maison de vacances est équipée d'une station de chargement. Dans les maisons de vacances où la consommation d'énergie est incluse dans le prix de location, le locataire doit payer une redevance s'il souhaite utiliser la station de recharge pour la voiture.

Le chargement d'une voiture électrique (voir les symboles à côté de la description de chaque maison de vacances). Dans les maisons de vacances où la consommation d'énergie et d'eau n'est pas incluse dans le prix, un montant prédéterminé par personne à qui la propriété est louée sera facturé, ou un formulaire de consommation d'énergie et d'eau sera remis lors de la remise de la clé, ou il sera placé dans un endroit visible dans la maison de vacances. Sur ce formulaire, le relevé du compteur doit être effectué immédiatement après le début de la période de location, qu'il s'agisse d'électricité, de chauffage urbain, de chauffage géothermique, de gaz ou d'une autre forme d'énergie. Le compteur d'électricité n'affiche pas de décimales, c'est-à-dire qu'il indique des kWh entiers. Les chiffres rouges sont également des kWh entiers. A la fin de la période de location, au moment du départ, le locataire, le propriétaire ou l'employé de service de l'UBC relève le compteur ; cet enregistrement constitue la base du calcul de la consommation d'électricité. Le locataire paie la consommation d'énergie pendant toute la période de location, même s'il n'a pas utilisé la maison de vacances pendant toute la période de location. Entre le 1er novembre et le 31 mars, la maison de vacances est chauffée à environ 15 degrés, à condition que la réservation soit effectuée au plus tard trois jours avant le jour d'arrivée.

Les piscines extérieures ne sont normalement pas chauffées et ne peuvent pas être utilisées toute l'année.

8. DÉPÔT DE GARANTIE ET AVANCE DES FRAIS DE CONSOMMATION

À la demande de l'UB ou du propriétaire, le contrat prévoit également, dans certains cas, le versement d'une caution à l'UB lors du paiement du loyer ou l'encaissement de la caution et/ou le paiement des frais de consommation lors de la remise des clés. Les frais de consommation servent de garantie pour la consommation d'énergie et autres. La caution sert de garantie au propriétaire en cas de dommages au bien loué ou en cas de nettoyage final ou de nettoyage final défectueux, tandis que le paiement anticipé des frais de consommation sert uniquement de garantie pour le paiement de ces frais. Dans la mesure où une caution est perçue, son montant dépend, entre autres, de la taille de la maison, des équipements et des extras, tels qu'un bateau à rames ou un bateau à moteur, de la durée du contrat de location et de l'usage pour lequel la maison de vacances est louée.

Si, en plus du contrat conclu avec UB en tant qu'intermédiaire, le locataire a conclu un contrat directement avec le propriétaire concernant la location d'extras, par exemple un moteur hors-bord, il est possible que le propriétaire demande une caution supplémentaire au locataire. Le montant de l'avance sur les frais de consommation et de la caution sont mentionnés dans le contrat et/ou sur notre site web. Le règlement de l'acompte sur les frais de consommation et de la caution a lieu au plus tard 4 semaines après le départ du logement de vacances. Les dommages éventuels ou le nettoyage final manquant, ainsi que les frais d'administration, seront déduits du remboursement de la caution. Si la valeur des frais susmentionnés dépasse le montant de la caution, ou si les frais de consommation dépassent la caution perçue, l'excédent sera facturé au locataire. Si aucune caution ou avance sur les frais de consommation n'a été perçue, une facture sera envoyée par UB, le propriétaire ou son représentant pour les dommages, le nettoyage final manquant et la consommation après la fin de la période de location, à moins qu'ils ne soient payés en espèces au moment du départ.

Lorsqu'il y a un groupe de jeunes (voir 2.2), lorsqu'un groupe est composé de plus de 5 personnes (autres que des familles et des couples), lorsqu'une maison de vacances est louée pour plus de 14 jours ou lorsque la maison de vacances est louée à des fins autres que les vacances, UB, le propriétaire ou son représentant sont en droit de percevoir une caution majorée d'un montant de 475 EUR, par place de couchage disponible dans la maison de vacances ; le paiement peut également être exigé pour un nettoyage final, ou éventuellement plusieurs nettoyages en fonction de la durée du contrat de location.

9. NETTOYAGE FINAL

Le locataire est tenu de laisser la maison propre et bien nettoyée. Il doit notamment veiller à nettoyer le réfrigérateur, le congélateur, la plaque de cuisson, le four, le gril et les installations sanitaires. Laissez toujours la maison de vacances dans l'état où vous aimeriez la trouver. Normalement, le nettoyage final peut être réservé contre rémunération auprès d'UB ou du propriétaire, et le locataire n'est pas autorisé à le faire faire par des tiers.

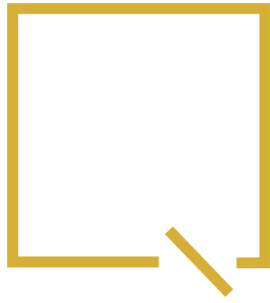
Les frais liés à l'absence de nettoyage final, à un nettoyage final défectueux ou au fait de laisser le logement de vacances en désordre seront facturés au locataire. Si le nettoyage final est inclus dans la location ou si un nettoyage final a été demandé, cela ne libère pas le locataire de l'obligation de ranger la vaisselle, de vider le lave-vaisselle et le réfrigérateur, de nettoyer le four et le barbecue éventuel, et de nettoyer l'intérieur et l'extérieur de la maison de vacances avant le départ. Dans le cas d'un groupe de jeunes (2.2) ou lorsqu'un logement de vacances est loué à d'autres fins que les vacances, le propriétaire ou son représentant a le droit d'exiger un nettoyage final obligatoire et, dans le cas d'une location de plus de 21 jours, il a le droit d'exiger un nettoyage après 14 jours et ensuite après chaque semaine.

10. DOMMAGES

Le locataire doit traiter le bien loué de manière appropriée et doit le rendre dans le même état que celui dans lequel il l'a reçu, à l'exception d'une détérioration ordinaire due à l'usure ou à l'âge. Le locataire est responsable envers le propriétaire des dommages causés au logement de vacances et/ou à son contenu pendant la période de location par le locataire lui-même ou par d'autres personnes auxquelles le locataire a donné accès au logement de vacances loué. Si le locataire est responsable de dommages mineurs pour un montant maximum de 75 EUR, l'UB couvrira ces dommages jusqu'à un maximum de 75 EUR par période de location, à condition que le locataire remplisse et signe un formulaire de dommages avant de quitter le logement de vacances ou qu'il fasse une note au dos du formulaire d'énergie et à condition que le locataire n'ait pas versé de caution, auquel cas l'UB ne couvrira pas le sinistre. En cas de dommages d'un montant supérieur à 75 EUR, ces dommages ne seront pas couverts par UB. Les dommages causés au logement de vacances ou à son contenu pendant la période de location doivent être communiqués immédiatement à UB, au propriétaire ou à son représentant. Une réclamation du propriétaire à la suite d'un dommage survenu pendant la période de location doit être déposée dans les 4 semaines suivant la fin de la période de location, que le défaut ait été signalé ou qu'il puisse être détecté avec une attention normale, à moins que le locataire n'ait agi frauduleusement. UB et/ou le propriétaire du logement effectueront un contrôle à chaque changement de locataire, ce qui permettra d'identifier les défauts et les dommages causés au logement de vacances et/ou à son contenu, ainsi que tout nettoyage manquant ou défectueux.

11. DÉFAUTS, PLAINTES ET RÉPARATIONS

Le bien loué est mis à la disposition du locataire sans défaut. Si, lors de la prise en charge du logement de vacances, le locataire constate que celui-ci a été mal nettoyé ou qu'il présente des dommages ou des défauts, il doit le signaler immédiatement, faute de quoi il sera présumé que le logement de vacances lui a été remis



UniqBooking

uniq to stay

> 4

sans problème et il perdra le droit de se plaindre de ce problème. Les plaintes concernant le nettoyage doivent être formulées **immédiatement**. Les plaintes concernant des dommages ou des défauts doivent être signalées dès que possible et au **plus tard 24 heures** après le début de la période de location ou après la découverte d'un défaut ou d'un dommage. Les plaintes doivent être adressées au propriétaire, à son représentant ou à l'UBC. Pour contacter l'UB, veuillez consulter le site web de l'UB. Vous y trouverez les numéros de téléphone et les heures d'ouverture. Les plaintes pendant le séjour peuvent être formulées par courrier électronique si nécessaire, accompagnées de toute photo jointe.

Le locataire est tenu de prendre des mesures pour éviter l'aggravation des dommages et des défauts et de coopérer pour faire en sorte que le préjudice subi par UB et le propriétaire soit réduit au minimum.

UB et/ou le propriétaire ont le droit de remédier à tout défaut. En cas de réclamation, le locataire est tenu d'accorder à UB un délai raisonnable pour remédier ou réparer les défauts et les dommages. Le départ du logement de vacances avant la fin du contrat de location sans accord préalable avec UB se fait aux frais et aux risques du locataire. Le locataire risque ainsi de ne pas pouvoir résilier le contrat en raison de défauts importants ou de ne pas avoir droit à un dédommagement ou à une réduction proportionnelle pendant la période où un défaut réduit la valeur du bien loué pour le locataire. Ceci est dû au fait que le locataire lui-même a rendu impossible la réparation des dommages ou le déménagement dans un autre logement de vacances.

UB se réserve le droit, dans le cadre de la plainte, si possible et sur décision d'UB, d'offrir au locataire la possibilité de déménager dans un autre logement de vacances d'un prix et d'une qualité équivalents. Si, de l'avis du locataire, la plainte déposée n'a pas été résolue de manière satisfaisante pendant la période de location, il devra en informer l'UB par écrit au plus tard 14 jours après la fin de la période de location pour qu'elle soit traitée de manière plus approfondie.

Les plaintes doivent être adressées à : UniqBooking par courrier électronique à l'adresse rental@uniqbooking.com. Toute obligation de verser des dommages-intérêts ne comprend que les dommages économiques directs. Pour les dommages indirects (dommages consécutifs) ou les dommages de nature non économique (dommages immatériels), UB ou le propriétaire ne peuvent être tenus responsables.

12. L'UB EN TANT QUE MÉDIATEUR

La maison de vacances n'appartient pas à l'UB mais au propriétaire. UB est la partie qui met le Logement de vacances à disposition au nom du Propriétaire, les avantages et les risques incombant au propriétaire. Dans la mesure où une réservation s'avère irréalisable pour des raisons indépendantes de la volonté d'UB, par exemple en raison d'une saisie, d'un défaut de paiement de la part du propriétaire et autres, UB est en droit de résilier le contrat de location contre le remboursement immédiat du loyer déjà payé à UB. Cependant, UB peut alternativement, si possible, proposer au locataire une autre maison de vacances correspondante dans la même région et pour le même prix, si elle est disponible à ce moment-là.

13. FORCE MAJEURE ET/OU AUTRES ÉVÉNEMENTS OU CIRCONSTANCES EXTRAORDINAIRES

13.1 Si UB et/ou le Propriétaire n'est pas en mesure, ou est considérablement empêché, d'exécuter ses obligations en vertu du Contrat, en raison d'un cas de force majeure et/ou d'autres événements ou circonstances extraordinaires, y compris dans tous les cas, mais sans s'y limiter, la guerre, les catastrophes naturelles, les catastrophes dues à la pollution, la sécheresse, d'autres conditions météorologiques exceptionnelles, les épidémies, les mesures de quarantaine, la (fermeture) des frontières ou des régions géographiques de pénuries alimentaires et/ou de rationnement, de conditions de circulation, de perturbation du commerce des devises, de grèves ou de lock-out, et indépendamment du fait que ces cas de force majeure et/ou autres événements ou circonstances extraordinaires étaient prévisibles au moment où la réservation a été faite, UB et/ou le Propriétaire peut annuler le Contrat et ni UB ni le Propriétaire ne sera responsable de l'inexécution du Contrat. En cas de force majeure et/ou d'autres événements ou circonstances extraordinaires, l'UB a droit au remboursement par le locataire de tous les frais encourus, avec un minimum de 75 EUR, y compris les frais de réservation liés à la résiliation du contrat.

13.2 Ni UB ni le propriétaire ne peuvent être tenus responsables des changements de circonstances qui ne sont pas liés à la maison de vacances elle-même, ni UB et le propriétaire ne peuvent être tenus responsables de la diminution de la jouissance du séjour à la suite de circonstances, y compris dans tous les cas, mais sans s'y limiter, des circonstances telles que des travaux routiers ou des travaux de construction à proximité de la maison de vacances, des pannes d'électricité, la fermeture de magasins et d'installations et des circonstances similaires, y compris la modification des heures d'ouverture, la modification des possibilités de baignade, y compris l'interdiction de la baignade, la modification des droits de pêche et les conditions météorologiques, telles que, par exemple, mais sans s'y limiter, les inondations, les incendies de forêt et la sécheresse.

13.3 Ni UB ni le propriétaire ne peuvent être tenus pour responsables en cas d'infestation d'insectes dans le logement de vacances ou sur son terrain, ni en cas de vol, de dommages et/ou de circonstances similaires concernant les biens du locataire.

14. AUTRES INFORMATIONS

14.1 Ces conditions ne s'appliquent pas aux règles relatives au droit de rétractation.

14.2 Si le locataire conclut avec l'UB un autre accord écrit qui déroge sur un ou plusieurs points aux conditions normales de location, les autres dispositions des conditions de location de l'UB restent néanmoins d'application.

14.3 Les maisons de vacances sont louées dans l'ordre dans lequel elles ont été réservées.

14.4 UB émet une réserve pour les erreurs d'impression et le placement d'images incorrectes.

14.5 Nous avons essayé en toute bonne foi d'afficher toutes les informations sur notre site Internet aussi précisément que possible. Comme les propriétés appartiennent aux propriétaires, UB n'est pas responsable si les informations affichées ne sont pas correctes parce qu'un propriétaire a changé quelque chose sans nous en informer.

14.6 Toute utilisation commerciale, y compris la reproduction imprimée en tout ou en partie ou la copie de matériel de marketing sur le site web ou ailleurs, est interdite en vertu de la loi applicable.

Les obligations d'UniqBooking en matière de protection des données

Au regard de la législation sur la protection des données, le responsable du traitement est UniqBooking.com. Toute question relative à la protection des données doit être soumise par écrit en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : rental@uniqbooking.com. Veuillez vous référer à notre protection des données pour savoir pourquoi et comment nous traitons les données personnelles que vous fournissez dans le cadre d'une réservation, etc. et quels sont vos droits à cet égard.

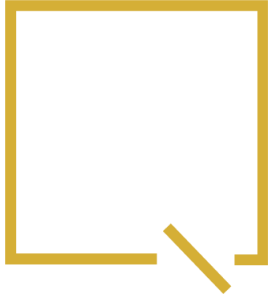
VOS OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES

Dans le cadre de votre séjour dans une maison de vacances, vous recevrez les données personnelles nécessaires concernant le propriétaire et la maison de vacances. Vous coopérerez avec l'UB en ce qui concerne le respect de la législation sur la protection des données. Dans le cadre de vos obligations, vous veillerez à ce que les données personnelles soient traitées avec une sécurité adéquate, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illégal et contre le traitement par inadvertance.

Les données à caractère personnel ne sont pas conservées pour des raisons de sécurité, d'intégrité, de destruction ou d'endommagement, et elles ne sont conservées que pour la durée nécessaire.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ - Données figurant sur notre site web

UniqBooking apporte le plus grand soin à la fiabilité et à l'actualité des informations fournies sur son site web. Toutefois, UniqBooking ne peut être tenu responsable de toute information incomplète ou incorrecte trouvée sur ce site. L'utilisation de toute information obtenue par le biais de ce site web se fait aux risques et périls de l'utilisateur. UniqBooking n'est pas responsable des dommages résultant d'informations incomplètes ou incorrectes, ni des dommages résultant de problèmes causés par la diffusion d'informations via Internet. De même, UniqBooking n'est pas responsable des défaillances, interruptions, erreurs ou retards



UniqBooking

uniq to stay > 5

dans la fourniture d'informations ou de services. De même, UniqBooking n'accepte aucune responsabilité pour tout dommage subi suite à l'utilisation de données, de conseils ou d'idées fournis par ou au nom d'UniqBooking via ce site web.

HYPERLINKS sur et vers notre site web

Ce site web peut contenir des liens (hyper)vers des sites web d'autres organisations et institutions. En outre, des liens sont fournis vers ce site web à partir d'autres sites web. UniqBooking n'accepte aucune responsabilité pour le contenu de ces sites web (éventuellement liés). Ces (hyper)liens sont uniquement inclus pour votre information et votre commodité, cela ne signifie pas que les informations offertes sur ou par le biais de ces sites web, les produits ou les services sont recommandés par UniqBooking. L'utilisation d'un lien hypertexte est entièrement à vos risques et périls. Les liens vers notre site web ne sont pas autorisés sans l'accord écrit préalable d'UniqBooking.

INFORMATION sur le site web et les messages

Si les informations figurant sur le site web sont également fournies par écrit, la version écrite prévaudra en cas de différences textuelles. UniqBooking ne garantit pas que les courriers électroniques ou autres messages électroniques qui lui sont envoyés soient reçus et traités en temps utile, et décline toute responsabilité pour les conséquences éventuelles de leur non-réception ou de leur réception ou traitement tardifs.

V2024-01